

Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Au cours des séances des 24 mai 1993, 24 juin 1996 et 6 avril 1998, le Conseil Municipal a adopté les dispositions réglementaires pour le ravalement des façades ainsi que le mode d'attribution des subventions.

Dans ce cadre, la Ville est saisie des demandes suivantes :

- Septième secteur :	1 dossier	33 787 F	5 150 79 €
- Huitième secteur :	2 dossiers	133 073 F	20 286,85 €
- Régularisations - Divers secteurs :	5 dossiers	102 072 F	15 560,78 €
Total : 8 dossiers		268 932 F	40 998,42 €

dont le détail figure dans le tableau ci-après.

IMMEUBLE	PROPRIETAIRE \ SYNDIC	FACTURES	TAUX	SUBVENTION	
				Francs	Euros
SEPTIEME SECTEUR					
4, Rue Thiémanté	SCI THIEMANTE Chemin du Pelerot 25580 NODS	168 936 F	20 %	33 787,00	5 150,79
1 dossier - TOTAL		168 936 F		33 787,00	5 150,79
HUITIEME SECTEUR					
18, Rue Gustave Courbet	Cabinet BENOIT 4, Rue d'Alsace 25000 BESANÇON	17 365 F	20 %	3 473,00	529,46
7, Square Saint Amour	GESTRIM 25, Rue Proudhon - BP 193 25015 BESANÇON Cedex	648 000 F	20 %	129 600,00	19 757,39
2 dossiers - TOTAL		665 365 F		133 073,00	20 286,85
REGULARISATIONS - DIVERS SECTEURS					
5, Rue de la Convention (secteur 1)	Association Diocésaine 3, Rue de la Convention 25000 BESANÇON	182 949 F	20 %	36 589,00	5 577,96
23, Rue Charles Nodier (secteur 2)	Conseil Général du Doubs 7, Avenue de la Gare d'Eau 25000 BESANÇON	57 008 F	10 %	5 700,00	868,96
22, Rue de la Madeleine (secteur 5)	Cabinet BENOIT 4, Rue d'Alsace 25000 BESANÇON	63 299 F	20%	12 659,00	1 929,85

2, Rue Mayence/ 23C Quai de Strasbourg (secteur 5)	Association Cultuelle Israélite Compte Synagogue 10, Rue Alexandre Grosjean 25000 BESANÇON	196 598 F	20%	39 319,00	5 994,14
35, Quai Veil Picard (secteur 5)	M. et Mme FAIVRE-PIERRET Denis 13, Rue de Saint Hippolyte 25120 MAICHE	39 027 F	20%	7 805,00	1 189,86
5 dossiers - TOTAL		538 881 F		102 072,00	15 560,78
TOTAL GENERAL		1 373 182 F		268 932,00	40 998,42

Le Conseil Municipal est invité à approuver la proposition d'attribution de subventions qui sera financée sur les crédits du budget 2001, au chapitre 92.824.6572.82017.30100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 23 novembre 2001.